

Ce travail a été réalisé par la chaire Economie des Partenariats Public-Privé de l'IAE de Paris.

Question de recherche

Cette étude vise à mesurer l'influence du calendrier électoral sur la phase d'exécution des contrats publics, conclus entre des municipalités et un opérateur privé. En particulier, l'occurrence des renégociations est-elle impactée par les élections ? Quelles différences entre renégociations de contrats publics et privés ?

Méthodologie et données

Cette étude s'appuie sur l'ensemble des renégociations des contrats conclus par un grand opérateur du stationnement en France. Plus de 1 000 renégociations contractuelles ont été lues et codées.

La méthode économétrique des « doubles différences » permet de comparer les renégociations des contrats publics et privés, avant et après les élections municipales.

CONTEXTE ET OBJECTIF

Afin d'administrer leurs services publics locaux, les municipalités peuvent avoir recours à des contrats de long terme, conclus avec des opérateurs privés. Au cours de leur exécution, **il n'est pas rare que ces contrats soient renégociés** : les parties au contrat se rencontrent alors, et reviennent sur les termes initiaux de leur arrangement. L'**incomplétude contractuelle** est en partie à l'origine de ces renégociations : au moment de la signature du contrat initial, les parties sont incapables de prévoir toutes les contingences futures. Ces renégociations sont d'autant plus habituelles que les contrats de délégation sont généralement des contrats de long terme, pouvant durer plusieurs décennies. De nombreux travaux théoriques et empiriques mettent en évidence le **caractère central des renégociations**, qui se situent au cœur de la réussite (ou de l'échec) de la relation contractuelle, comme le montre une étude de la Chaire EPPP ([Beuve, de Brux et Saussier, 2014](#)). Il est alors nécessaire d'étudier les **déterminants de ces renégociations**.

Cette étude vise à comprendre les **différences fondamentales entre renégociations des contrats publics et privés**. Les auteurs posent et testent alors l'hypothèse suivante : à l'inverse des contrats privés (c'est-à-dire, conclus entre deux entités privées), les contrats publics (conclus entre une entité publique et une entité privée) sont **perméables à leur environnement politique**. En d'autres termes, **l'occurrence des renégociations de contrats publics serait influencée par le calendrier électoral**. L'hypothèse sous-jacente est que les motivations électorales des maires peuvent les mener à renégocier leurs contrats à l'approche des élections locales.

DONNÉES MOBILISÉES

Cette étude est basée sur l'analyse de **1 100 renégociations contractuelles**. Les auteurs ont eu accès à 676 contrats signés par le leader du secteur du stationnement en France sur une période de 40 ans (1968–2008).

Cet opérateur conclut des contrats à la fois avec des **municipalités**, afin de gérer des parcs de stationnement publics, et avec des **partenaires privés** (par exemple, des centres commerciaux ou parcs d'attraction) pour des services similaires.

Identité du co-contractant	Nombre de contrats	Nombre de contrats renégociés au moins une fois
Municipalité	557	438
Partenaire privé	119	88
Total	676	526

Chacune des 1 100 renégociations a été codée manuellement par les auteurs, afin de définir les aspects du contrat initial modifiés (aspects financiers, travaux supplémentaires, ou changements de dénomination sociale).

Principaux résultats

Les contrats publics sont davantage renégociés à l'approche des élections municipales.

En d'autres termes, les renégociations de contrats publics sont soumises à un cycle électoral.

Ces renégociations modifient en particulier les dimensions financières des contrats (prix et rémunérations des parties).

Pour en savoir plus

Cette plaquette est la synthèse d'un article de recherche, disponible ici :

<http://chaire-eppp.org/the-permeability-of-public-contracts-evidence-from-renegotiations-in-the-french-car-park-sector/>

Responsables de l'étude

Zoé LE SQUEREN

zoe.lesqueren@gmail.com

John MOORE

irj.moore@gmail.com

Chaire EPPP

<http://chaire-eppp.org/>

MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'appuie sur la méthodologie des « doubles différences ». Cette méthode économétrique permet de comparer les **renégociations de contrats publics** (« groupe de traitement »), aux **renégociations de contrats privés** (« groupe de contrôle »), avant et après les **élections locales** (« traitement »).

Elle permet ainsi de définir si les renégociations de contrats publics et privés sont **différemment impactées** par le calendrier électoral.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Les contrats publics sont **davantage renégociés** que les contrats privés **avant les élections locales**.
- Ces renégociations pré-électorales **modifient les aspects financiers des contrats initiaux** (à la fois le prix du stationnement payé par les utilisateurs et les rémunérations des parties aux contrats).
- Les renégociations de contrats publics sont donc soumises à des **cycles politiques**.
- En d'autres termes, les renégociations de contrats similaires **diffèrent selon l'identité des co-contractants** (entité publique ou partenaire privé).

INTERPRÉTATIONS ET IMPLICATIONS

L'interprétation la plus plausible du résultat est que les maires renégocient leurs contrats publics à l'approche des élections afin de maximiser leurs chances d'être réélus.

Les résultats montrent que **les prix payés par les utilisateurs et les rémunérations des parties sont davantage renégociés avant les élections** : les structures tarifaires sont donc remodelées afin de contenter l'électorat, en échange par exemple d'une diminution des redevances payées par la partie privée à la partie publique.

Contributions théoriques :

- Les contrats publics sont **fondamentalement différents** des contrats privés.
- Cette différence réside dans la **perméabilité des contrats publics à leur environnement politique**.
- Les renégociations de contrats publics sont soumises à ces **cycles électoraux**.

Implications managériales :

- Ces renégociations contractuelles doivent être **anticipées par la partie privée**, soit en rédigeant des contrats immuns à la renégociation ; soit en cherchant à tirer avantages de ces renégociations pré-électorales.

Implications en termes de politiques publiques :

- Dans la mesure où ces renégociations peuvent refléter des manipulations politiques, le **processus de renégociation des contrats publics doit être rendu plus transparent**, comme préconisé récemment par S. Saussier et J. Tirole.